

Conditions générales de vente – Éducation, promenades

Nicole PAGE EI / Cani Shanti

Siret 532 868 379 00037 / Code APE 9609Z / 9699G

Cani Shanti, pour une relation paisible et joyeuse avec votre poilu !

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET CADRE D'INTERVENTION

Nicole PAGE EI / Cani Shanti propose un accompagnement en éducation et en comportement canin, fondé sur des méthodes respectueuses du bien-être animal, de ses besoins et de ses émotions.

Cet accompagnement ne saurait en aucun cas se substituer à un avis, un diagnostic ou un traitement vétérinaire.

Un bilan vétérinaire récent est fortement recommandé avant toute intervention, notamment lorsqu'un changement de comportement apparaît soudainement ou lorsqu'un problème de santé ou une douleur est susceptible d'influencer le comportement du chien.

2. ENGAGEMENT, IMPLICATION ET RÉSULTATS

Nicole PAGE EI s'engage à fournir un service professionnel et de qualité, adapté aux besoins du binôme humain-chien et aux informations communiquées par le client.

L'accompagnement est soumis à une obligation de moyens et non de résultats. Les progrès et leur pérennité dépendent notamment de l'environnement du chien, de la régularité du travail, de la mise en œuvre des recommandations et de l'implication du client.

Le client reste responsable de la mise en œuvre des recommandations qui lui sont communiquées ainsi que de la gestion de son chien en dehors des interventions de Nicole PAGE EI.

3. RÉSERVATION

La réservation de chaque prestation s'effectue exclusivement via la plateforme Rintintin, accessible à l'adresse suivante : <https://rintintin-booking.com/pro/cani-shanti>

La création d'un compte gratuit est nécessaire pour effectuer une réservation.

Les disponibilités affichées sur la plateforme sont mises à jour en temps réel.

Aucune réservation effectuée par un autre moyen ne pourra être considérée comme définitive.

4. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement et qu'aucune exception légale ne s'applique, le client consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de frais autres que ceux prévus par la loi.

Lorsque la prestation peut légalement commencer avant l'expiration de ce délai et que le client souhaite qu'elle débute immédiatement, celui-ci doit en faire la demande expresse lors de la réservation.

Lorsque l'exécution de la prestation a commencé à la demande expresse du client avant l'expiration du délai de rétractation, le client qui exerce ensuite son droit de rétractation reste redevable du montant correspondant au service effectivement fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

Lorsque la prestation a été entièrement exécutée avant la fin du délai de rétractation à la demande expresse du client et après que celui-ci a reconnu perdre son droit de rétractation, ce droit ne peut plus être exercé.

Le droit de rétractation ne s'applique pas dans les cas d'exclusion prévus par l'article L221-28 du Code de la consommation.

5. PAIEMENT

Le règlement s'effectue à la fin de chaque prestation, sauf lorsqu'elle est réglée au moyen de crédits Rintintin ou selon des modalités de paiement prévues lors de la réservation.

Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- espèces, merci de prévoir l'appoint ;
- chèque à l'ordre de Nicole PAGE EI ;
- virement bancaire, selon les coordonnées communiquées par Nicole PAGE EI ;
- paiement en ligne via Stripe ;
- paiement en crédits Rintintin.

Canis Shanti propose un système de crédits disponibles à l'achat sur Rintintin. Les conditions, tarifs et éventuelles remises applicables sont ceux affichés au moment de l'achat.

Les crédits sont valables sans limite de durée et peuvent être utilisés pour les prestations éligibles, à l'exception de la pension canine et des accessoires.

Les crédits achetés ne sont pas remboursables, sauf disposition légale contraire.

Les crédits peuvent être utilisés conjointement avec les avantages prévus dans le cadre de la carte fidélité, lorsque les conditions de celle-ci sont remplies.

La carte fidélité permet, pour les prestations concernées, de bénéficier d'une séance offerte après dix séances payées.

6. SÉANCES DE COACHING INDIVIDUEL

Afin de permettre un accompagnement réellement adapté à l'évolution du binôme humain-chien, les séances de coaching individuel s'inscrivent dans une progression entre les rendez-vous.

Lorsque cela est demandé, le client transmet des vidéos des exercices réalisés entre deux séances. Ces vidéos permettent à Nicole PAGE EI d'observer le travail effectué dans le quotidien, d'identifier les éventuels points de blocage et d'adapter les recommandations.

L'envoi des vidéos demandées constitue un élément important du suivi et peut être nécessaire avant la programmation d'une séance suivante lorsque celle-ci doit permettre de poursuivre les apprentissages précédemment travaillés.

Les séances comprennent des pauses adaptées au rythme du chien afin d'éviter une surcharge physique, émotionnelle ou cognitive.

La progression nécessite une implication régulière du client entre les séances. Les recommandations données sont adaptées au profil du chien et peuvent évoluer en fonction de ses progrès et des difficultés rencontrées.

7. PROMENADES COLLECTIVES

Les promenades collectives sont organisées en groupes de cinq (5) binômes maximum.

Chaque participant reste responsable de son chien et des dommages qu'il pourrait causer, conformément notamment à l'article 1243 du Code civil.

Le participant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par Nicole PAGE EI ainsi que les distances et modalités de gestion demandées pour son chien.

La sécurité des humains et des chiens ainsi que le respect des besoins physiques et émotionnels de chacun sont prioritaires.

Nicole PAGE EI peut, lorsque la situation le nécessite, modifier le déroulement de la promenade, adapter les distances, isoler temporairement un chien du groupe, écourter la promenade ou demander au participant de quitter le groupe.

Une telle adaptation peut notamment être décidée lorsque l'état émotionnel ou physique d'un chien, son niveau de stress, son comportement ou celui d'un autre chien ne permet plus de poursuivre la promenade dans des conditions suffisamment sécurisées et respectueuses pour l'ensemble des participants.

Dans ce cas, la prestation peut être adaptée ou écourtée sans que cela constitue une mauvaise exécution de la prestation lorsque cette décision est prise pour des raisons de sécurité ou de bien-être.

8. FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement sont facturés pour les déplacements effectués au-delà de quinze (15) kilomètres autour du Pont Barre – 22550 Pléboulle.

Ils sont calculés sur la base du barème des indemnités kilométriques en vigueur à la date de la prestation.

Les trajets inférieurs ou égaux à quinze (15) kilomètres ne génèrent aucun supplément.

Le montant éventuellement applicable est indiqué au client avant la réalisation de la prestation.

9. ANNULATION ET REPORT

Annulation par le client

Pour une séance individuelle, un bilan, une prestation de l'espace « Chiots » ou une promenade collective, toute annulation effectuée moins de vingt-quatre (24) heures avant l'horaire prévu entraîne la facturation de la prestation.

Toute annulation effectuée au moins vingt-quatre (24) heures avant l'horaire prévu peut être reportée selon les disponibilités affichées sur Rintintin.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des droits dont bénéficie légalement le consommateur, notamment en matière de droit de rétractation lorsqu'il est applicable.

Annulation ou adaptation par Nicole PAGE EI

Nicole PAGE EI peut être amenée à reporter, modifier ou annuler une prestation lorsqu'elle ne peut être réalisée dans des conditions compatibles avec la sécurité, le bien-être du chien ou des personnes, ou avec les conditions normales d'exercice de la prestation.

Lorsque l'empêchement est imputable à Nicole PAGE EI et qu'aucune nouvelle date n'est proposée ou acceptée, la prestation concernée n'est pas due ou, si elle a déjà été réglée, son montant est remboursé.

10. FORCE MAJEURE

Constitue un cas de force majeure un événement échappant au contrôle de la partie qui l'invoque et qui répond aux conditions prévues par la loi.

Peuvent notamment, selon les circonstances, constituer de tels événements : des phénomènes climatiques exceptionnels, une catastrophe naturelle, une hospitalisation ou une urgence médicale empêchant l'exécution de la prestation, une urgence vétérinaire, un décès dans la famille proche ou tout autre événement répondant aux conditions légales de la force majeure.

Lorsqu'un cas de force majeure empêche l'exécution d'une prestation, celle-ci est reportée lorsque cela est possible, sans pénalité pour les parties.

11. RESPONSABILITÉS DES PARTIES

Nicole PAGE EI s'engage à :

- fournir un accompagnement conforme à sa formation, à son domaine de compétence et à la réglementation applicable ;
- adapter ses conseils aux informations communiquées par le client et aux observations réalisées pendant l'accompagnement ;
- respecter la confidentialité des informations communiquées dans le cadre de la prestation ;
- respecter le bien-être des animaux et des personnes accompagnées.

Le client s'engage à :

- fournir des informations exactes et complètes concernant son chien, son environnement, son comportement, ses antécédents et tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la prestation ;
- signaler toute évolution importante de l'état physique ou comportemental de son chien ;
- s'assurer que son chien est identifié et, lorsque cela est applicable, à jour de ses vaccinations ou suivi vétérinaire recommandé ;
- mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de l'accompagnement ;
- utiliser un matériel adapté, confortable et en bon état ;
- ne pas utiliser de collier étrangleur, électrique ou tout autre dispositif coercitif pendant les prestations ;
- respecter les consignes de sécurité données par Nicole PAGE EI.

Le client reste responsable de son chien et des dommages qu'il pourrait causer, dans les conditions prévues par la loi.

12. ADAPTATION, INTERRUPTION OU REFUS D'UNE PRESTATION POUR RAISON DE SÉCURITÉ

Nicole PAGE EI peut adapter, interrompre ou refuser une prestation lorsque les conditions nécessaires à sa réalisation dans de bonnes conditions de sécurité et de bien-être ne sont pas réunies.

Cela peut notamment être le cas lorsque :

- les informations communiquées sur le chien sont incomplètes ou inexactes et que cela compromet la sécurité de la prestation ;
- un risque non signalé apparaît pendant la prestation ;
- le matériel nécessaire à la sécurité du chien ou des personnes n'est pas disponible ou adapté ;
- l'état physique ou émotionnel du chien ne permet pas de poursuivre la prestation dans des conditions appropriées ;
- le comportement du chien ou celui d'un autre participant crée une situation incompatible avec la sécurité ou le respect des besoins des participants.

Lorsque cela est possible, une solution alternative ou un report est proposé.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Nicole PAGE EI ne peut être tenue responsable des dommages causés par le chien ou subis par celui-ci lorsque ces dommages ne résultent pas d'un manquement qui lui est imputable.

La responsabilité de Nicole PAGE EI ne saurait notamment être engagée en raison d'un comportement imprévisible du chien, d'une information importante non communiquée par le client ou du non-respect par celui-ci des consignes de sécurité ou des recommandations données.

Aucune disposition des présentes CGV ne peut avoir pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité qui ne peut légalement l'être.

14. ASSURANCES

Nicole PAGE EI dispose d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant son activité.

Le client s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages susceptibles d'être causés par son chien.

15. CONFIDENTIALITÉ – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données personnelles du client sont traitées dans le respect de la réglementation applicable, notamment du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les informations relatives au traitement des données personnelles, ainsi que les droits du client et les modalités d'exercice de ces droits, sont détaillés dans les mentions légales et la politique de confidentialité disponibles sur le site internet de Cani Shanti : <https://canishanti.com/mentions-legales>

16. MÉDIATION – RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, après réclamation écrite préalable auprès de Nicole PAGE EI et après échec d'une résolution amiable, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève Nicole PAGE EI : ANM Conso.

Site : <https://www.anm-conso.com>

Adresse : 2 rue de Colmar 94300 Vincennes

17. AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES

La prise et l'utilisation de photographies ou de vidéos du chien du client à des fins de communication professionnelle sont facultatives et ne conditionnent en aucun cas l'accès aux prestations.

Le client peut autoriser Nicole PAGE EI à photographier ou filmer son chien pendant les séances, activités ou événements et à utiliser ces images sur les réseaux sociaux, le site internet ou tout autre support de communication de Cani Shanti.

Aucune mention du nom du client ne sera associée aux images sans son accord explicite.

Le client qui ne souhaite pas que des images de son chien soient utilisées à des fins de communication doit le signaler par écrit avant le début de la prestation.

Cette autorisation peut être retirée pour les utilisations futures par demande écrite.

18. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La réservation en ligne et/ou le règlement d'une prestation implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Le client reconnaît avoir pu en prendre connaissance avant la réservation.

Les présentes CGV sont accessibles à tout moment sur le site internet de Cani Shanti.

Document mis à jour le 30 septembre 2026

Nicole PAGE EI / Cani Shanti

6 Le Pont Barre

22550 Pléboulle